



**Bureau  
d'information  
et de  
communication**

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT

Promotion du vélo à l'horizon 2035

### **Une nouvelle stratégie ambitieuse pour faire du vélo le pilier d'une mobilité active et durable dans le canton**

**Permettre à la population de 8 à 80 ans d'effectuer la plupart de ses trajets quotidiens à vélo dans le canton de Vaud, c'est l'objectif que se fixe le Conseil d'Etat d'ici 15 ans. Sa nouvelle stratégie de promotion du vélo ambitionne de démocratiser l'usage de ce moyen de transport, de valoriser son potentiel aussi bien pour les déplacements quotidiens que de loisirs et de lui dédier des aménagements continus et de qualité dans les agglomérations, mais aussi les villes et les villages. Pour ce faire, il demande au Grand Conseil deux crédits d'un montant total de près de 42 millions pour un premier volet de mise en œuvre.**

Utilisé seul ou en combinaison avec les transports publics, le vélo a le potentiel pour être une réelle alternative à la voiture. Il peut ainsi contribuer au report modal indispensable pour réduire l'impact de nos déplacements sur le climat. Son usage a fortement progressé ces dernières années, notamment grâce à l'arrivée des vélos à assistance électrique. Dans le même temps, les attentes ont également augmenté, conduisant le Canton à accélérer la mise à jour de sa précédente stratégie qui date de 2010 et dont les moyens étaient relativement limités.

Aujourd'hui, le Conseil d'Etat veut donc faire un grand pas en avant, en mettant en œuvre des conditions-cadres plus favorables pour encourager de nouveaux publics, de tous âges, à utiliser le deux-roues pour leurs déplacements. Objectif : une part moyenne des déplacements à vélo multipliée par 5 à l'horizon 2035, atteignant 10 % à l'instar du canton de Berne souvent cité en exemple. Cette stratégie, qui repose sur une large concertation de tous les acteurs concernés, se décline en trois volets : la promotion du vélo et de ses bienfaits, pour développer une culture du vélo et faire du deux-roues un réflexe ; le développement des infrastructures cyclables sur un périmètre plus étendu, pour créer un territoire propice aux déplacements à vélo ; et le soutien, pour doter la stratégie des moyens nécessaires à sa mise en œuvre.

« Avec cette stratégie, le Canton veut construire le réseau cantonal cyclable de demain qui permettra de relier les principaux pôles du canton avec des infrastructures sécurisées, continues, de haute qualité et, pour la plupart, séparées physiquement du trafic automobile, en complément avec le réseau cantonal de transports publics », résume Nuria Gorrite, cheffe du département des infrastructures et des ressources humaines.

Là où le potentiel et les enjeux sont les plus importants, le Canton réalisera, de manière proactive et à un rythme soutenu, des aménagements offrant une meilleure sécurité aux cyclistes. Les pistes cyclables deviendront majoritairement le standard sur ces itinéraires directs empruntés pour des déplacements liés au travail, à la formation, aux achats ou encore au divertissement, et qui relient des centres entre eux et/ou conduisent à des interfaces de transports publics. Ce réseau cyclable cantonal dit « structurant » représente quelque 1000 kilomètres de routes cantonales.

Il sera complété de liaisons cyclables additionnelles à aménager par le Canton et les communes afin d'assurer une desserte plus fine du territoire vaudois à l'échelle régionale. Enfin, le Canton révisera progressivement son réseau de loisirs. Constitué des itinéraires balisés de la *Suisse à vélo* et de la *Suisse à VTT*, il vise à offrir des itinéraires situés le plus souvent possible en dehors du trafic, dans un environnement naturel de qualité et accessible en transports publics.

Le saut qualitatif voulu par le Canton et la concrétisation de son ambition exige un effort considérable et des moyens, notamment humains et financiers. C'est pourquoi le Conseil d'Etat demande deux crédits au Grand Conseil pour mettre en œuvre une première série de mesures. Le premier, d'un montant de 28,6 millions, doit permettre de financer des études d'aménagement du réseau cyclable cantonal, la participation cantonale à la planification de réseaux cyclables régionaux, des mesures de promotion ainsi que la création d'un centre de compétences vélo au sein de la Direction générale de la mobilité et des routes. Le second crédit, d'un montant de 13,25 millions, servira à soutenir les communes et les régions dans la réalisation et l'entretien des aménagements cyclables sur les routes de leur responsabilité, indispensable pour assurer la continuité et la cohérence des réseaux. Le Conseil d'Etat répond par ailleurs à trois postulats.

Cette politique vélo s'inscrit dans la vision générale de mobilité du Canton qui vise, grâce à des stratégies interconnectées entre elles, à relier les territoires entre eux, à favoriser l'usage combiné des modes de déplacement pour une mobilité durable et respectueuse du climat.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 02 novembre 2021

## **RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT**

DCIRH, Nuria Gorrite, conseillère d'Etat, via Charles Super, délégué départemental à la communication, [charles.super\(at\)vd.ch](mailto:charles.super(at)vd.ch)

## **TÉLÉCHARGEMENTS**